

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 28 MARS 2011**

**Présents :** M. Alain DUDON – Mme Angéline BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PNS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – Mme Sophie CHARENTON – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – Mme Véronique PEYRUSEIGT – M. Yannick LE RHUN – Mme Hélène LARREZET – M. Jean-Michel SUSO – Mme Laure pince

**Absents excusés :**

M. Marcel LARCHE donne pouvoir à M. Pierre JAEGER  
M. Christian LABESQUE donne pouvoir à MP. Michel BELLIARD

---

### **QUESTION N° 1 – Décisions**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Décision n° 135 du 15/10/2010 – Mise à disposition de défibrillateur pour l'association Boxe Française du Biscarrosse Olympique – Avenant n°1

Décision n° 137 du 15 octobre 2010 – Mise à disposition du défibrillateur pour l'association Volley-Ball du Biscarrosse Olympique – Avenant n° 2

Décision n° 2 du 6 janvier 2011 – Mise à disposition de la piscine municipale pour la ville de Sanguinet – Renouvellement de la convention

Décision n° 9 du 17 février 2011 – Convention de partenariat pour le 13<sup>ème</sup> RIH passée avec Chalais Aviation – Modification de l'article 3 de la convention

Décision n° 16 du 14 février 2011 – Régie de recettes des droits d'entrée de la piscine municipale : Mode de recouvrement, modification de la périodicité de versement et nomination d'un mandataire

Décision n° 17 du 15 février 2011 – Régie de recettes de la bibliothèque municipale : Modes de recouvrement

Décision n° 20 du 23/02/2011 – Contrat de maintenance d'un syclope compact installé à la piscine municipale passé avec la Sté SYCLOPE Electronique à Sauvignon

Décision n° 22 du 7 mars 2011 – Conversion de la concession n° 2116 du cimetière de Trappes appartenant à M. Francis GIRES

Décision n° 23 du 3 mars 2011 – Régie de recettes de la Taxe de Séjour : Modes de recouvrement

Décision n° 24 du 7 mars 2011 – Admission des matières de vidange collectées par l'Entreprise Sanitra Fourrier à la station d'épuration de Birebrac

Décision n° 25 du 7 mars 2011 – Admission des matières de vidange collectées par l'Entreprise Chassaing à la station d'épuration de Birebrac

Décision n° 26 du 7 mars 2011 – Admission des matières de vidange collectées par l'Entreprise Garrigue à la station d'épuration de Birebrac

**Cette question 'est pas soumise à vote**

**QUESTION N° 2 – Désignation de personnes hors conseil municipal pour leurs connaissances musicales au titre de pratiquant ou d'amateur de musique – Association Ecole de Musique Biscarrossaise**

**Rapporteur : Monsieur le maire**

Vu les statuts de l'Association « Ecole de Musique Biscarrossaise », à l'article 5 du titre II,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner au Conseil d'Administration de ladite association, deux membres hors Conseil Municipal, pour leurs connaissances musicales, au titre de participant ou d'amateur de musique.

Le mandat de Monsieur Daniel BONNET, nommé par délibération du 27 avril 2009 arrivant à échéance,

En accord avec l'intéressé,

Il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir reconduire son contrat pour 2 ans.

*Monsieur DORVILLE : Comme vous nous l'aviez indiqué il y a deux ans, nous vous proposons une autre candidature. Il s'agit de Monsieur BLAD, qui a déjà œuvré dans le milieu associatif musical et qui est connu d'un grand nombre de musicien.*

Votants : 33  
M. BONNET : 25 voix  
M. BLAD : 5 voix  
Bulletins blancs : 3  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Déroulement du scrutin : Bulletin secret  
A la majorité M.BONNET est reconduit,

**QUESTION N° 3 – Dématérialisation des actes transmis au contrôle de légalité – Accord de principe**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

La dématérialisation des procédures et actes fait partie des outils de modernisation de la gestion publique, consacrée par l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, complétée par le décret 2005-324 du 7 avril 2005.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Intérieur a conçu et conduit le programme ACTES (Aides au Contrôle et à la Télétransmission Electronique Sécurisée) qui permet aux collectivités de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité.

Les collectivités ont ainsi le choix entre :

- Construire elles-mêmes leur dispositif de télétransmission pour se connecter à l'application ACTES
- Recourir à un tiers homologué de télétransmission de leurs actes vers l'application du Ministère.

Outre l'aspect Développement Durable de cette démarche (réduction de la consommation de papier), la dématérialisation des actes permettrait également de réduire les délais de procédure ainsi que les coûts d'acheminement jusqu'à Mont-de-Marsan (véhicule ou affranchissement).

Ainsi, dans une optique de modernisation, de gain de temps et d'efficacité, il est proposé au conseil municipal d'engager la Commune dans ce processus de télétransmission en recourant à un prestataire homologué par le MIAT garantissant l'identification et l'authentification de la commune, l'intégrité et la sécurisation des flux et en signant la convention correspondante avec le Représentant de l'Etat. Cette convention entre la Commune et le Préfet établit les règles d'échange (nature des actes administratifs dématérialisés) et le choix du prestataire de service.

*Madame LARREZET : Il y avait deux options possibles, quel est le coût pour chacune de ces options ?*

*Monsieur le Maire : Aujourd'hui, la décision sur le choix du prestataire n'est pas encore prise. Nous nous prononçons ce soir uniquement sur le principe. Nous discuterons par la suite de tous les détails.*

*Madame LARREZET : Nous n'avons pas d'éléments financiers ? Sommes-nous gagnants avec la dématérialisation par rapport à ce que nous pratiquons aujourd'hui ?*

*Monsieur le Maire : Si nous avons estimé que cela n'était pas favorable, nous ne vous l'aurions même pas proposé au vote. Je répète qu'il s'agit ce soir de voter sur le principe de la dématérialisation. Nous reviendrons plus tard sur le choix du type de dématérialisation retenue pour Biscarrosse.*

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTION N° 4 – Régime indemnitaire des agents**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

A la suite de diverses modifications règlementaires en matière de régime indemnitaire, notamment suite à la parution des décrets concernant l'indemnité spécifique de service et la prime de service et de rendement.

Vous trouverez ci-dessous les nouvelles dispositions :

- **Indemnité spécifique de service**

Bénéficiaires :

<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>Montant Moyen Annuel</b>	<b>Coefficient de modulation individuelle</b>
Ingénieur	De 9.002,50 € à 18.005 €	De 1.15 à 1.225
Technicien Supérieur	De 2.880,80 € à 5.761,60 €	1.1

- **Prime de service et de rendement**

Bénéficiaires :

<b>CADRES D'EMPLOIS</b>	<b>Taux annuel de base</b>
Ingénieur	De 1.659 € à 5.523 €
Technicien Supérieur	De 1.010 € à 1.400 €

*Monsieur le Maire : Il s'agit de l'application de modifications réglementaires. Il n'y a que le Conseil Municipal qui peut s'exprimer sur le sujet, et non pas le Comité Technique Paritaire.*

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention :

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 5 – Régie indemnitaire des agents stagiaires**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Il est proposé au conseil municipal d'instaurer un régime indemnitaire aux agents en période de stage avant titularisation et ce, pour un montant équivalent à 50% du régime indemnitaire des titulaires.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 6 – Débat d'Orientation Budgétaire 2011**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Après le vote du Compte Administratif 2010, il y a 1 mois maintenant, nous allons entamer la seconde moitié du mandat avec le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2011. La campagne électorale des cantonales s'est terminée hier soir et je souhaite que notre débat, ici dans notre Assemblée Municipale, s'écarte suffisamment du champ politique pour rester sur les problématiques locales.

Garant de la teneur de ces débats, si je peux tolérer quelques dérapages à certains moments, je m'opposerai à une dérive qui deviendrait une toile de fond malsaine. Le décor pour ce soir, c'est la définition de notre stratégie financière et de notre politique d'investissement, mise en doute quelquefois mais très rarement avec des arguments précis.

Plusieurs facteurs expliquent d'une certaine manière la dégradation des finances de nos collectivités. J'en ai retenu deux pour ce qui nous concerne :

- le premier qui est nouveau, c'est le gel des Dotations de l'Etat qui nous vaut de décaler le vote du Budget Primitif d'un mois cette année, pour bien s'assurer de leurs montants et ainsi éviter les reproches de 2010 pour nos ajustements entre DOB et BP.

- le second facteur n'est pas nouveau et correspond à l'inflation normative, nous la connaissons en matière sportive, en matière d'hygiène et de sécurité, et maintenant nous sommes passés aux problèmes d'accessibilité et à la prévention des risques, majeurs en l'occurrence.

La conséquence de ces facteurs qui affectent nos finances publiques, c'est que nous sommes dans l'obligation à certains moments d'utiliser le levier fiscal, comme nous avons dû le faire l'an dernier, afin de reconstituer nos marges de manœuvre. L'autofinancement est le premier concerné puisqu'il permet de limiter l'emprunt s'il est suffisant. Après quoi, en fonction des besoins croissants de la population, il s'avère inévitable d'échelonner les investissements prévus et de s'engager dans une véritable prospective financière, pour les investissements en particulier.

C'est donc à partir de ces considérations et de ces principes que nous allons aborder la construction de ce Budget Primitif 2011.

Le document qui vous a été adressé pour préparer ce DOB donne des indications générales dans ses premières pages, puis un rappel des résultats 2010 de la page 7 à la page 9, comme nous l'avons vu il y a un mois. A partir de la page 10, nous entrons dans le vif du sujet avec la fin programmée de deux budgets annexes, celui de la Zone d'Activités Economiques et celui des Campings (question suivante n°7).

Comme chaque année, nous avons mis à votre disposition un nombre important d'informations nécessaires à la bonne compréhension du mode de gestion de notre ville. Bien conscients des risques encourus, nous avons choisi la transparence et nous sommes prêts à argumenter nos options. En évitant les interprétations partisans et avec une certaine dose de sincérité, nos débats devraient rester sereins et ne pas descendre dans le caniveau.

Persuadé de votre volonté à toutes et à tous de défendre d'abord les intérêts communaux, nous pouvons commencer par aborder la section de fonctionnement.

## **1 – Et d'abord, les dépenses de Fonctionnement**

Leur augmentation se situait à + 1 % en 2009 et a progressé à + 3,7 % en 2010, principalement sous l'influence de la masse salariale. Des explications détaillées ont été communiquées au mois de février et sont rappelées page 7.

Dans des conditions normales, il est indiqué que nous aurions dû être plus près de + 2,4 %, c'est-à-dire dans la fourchette de + 1 à 3 %, bien acceptée par le contribuable par rapport à l'inflation générale, pas forcément celle d'aujourd'hui d'ailleurs.

A l'annexe IV (4), les évolutions se mesurent de Budget Primitif à Budget Primitif (sachant que la réalité se mesure précisément sur les réalisés des Comptes Administratifs) et donc entre les BP 2010 et 2011, nous prévoyons une augmentation de 2 % au global pour cette année sans le Rassemblement International des Hydravions.

Cette augmentation représente un peu plus de 350 000 € et elle est détaillée pages 11 et 12 du document.

Les frais de personnel, avec plus de 300 000 € d'augmentation, pèsent toujours le plus lourd dans ces dépenses malgré une relative stabilité des effectifs.

La masse salariale prévue en 2011 approche les 9,5 millions d'euros et représente près de 52 % de nos dépenses globales, un ratio inférieur à la moyenne de la strate mais dont l'objectif est plutôt situé vers 50 %.

La réintégration du Budget Campings dans le Budget Principal nous ramène à 165 000 € de dépenses supplémentaires correspondant surtout à l'Impôt sur les Sociétés (IS). Pour cette dépense, vous vous en doutez, il existe des recettes pour la compenser.

Pour notre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) après un rajout de 85 000 € l'an passé, nous devons recommencer cette année en rallongeant de 130 000 €. Cette augmentation importante provient de l'arrêt brutal par l'Etat d'une exonération des charges salariales des professionnels de ce type de structure. Je plains les communes qui n'ont pas les reins suffisamment solides pour encaisser

de telle secousse. Les contribuables seront nécessairement sollicités à moins que, comme je l'ai trouvé dans un canton du Sud du Département, avec un CIAS de la même taille que notre CCAS et incluant comme nous la Petite Enfance, et qui fonctionne (mal il faut le dire) avec 120 000 € de subventions pour plus de 650 000 € pour notre structure. Ceci explique cela et notamment notre volonté d'agir dans l'action sociale.

Je ne m'attarde pas sur les frais financiers (les emprunts, ça coûte), le contingent du SDIS avec la prise en compte régulière de la croissance démographique, la restauration scolaire (question de tarifs et d'effectifs), le Transport Urbain sur une année complète et enfin l'Office de Tourisme qui arrive à sa subvention de croisière à hauteur de 600 000 €, évolution déjà financée par une augmentation de la Taxe de Séjour.

Vous remarquerez que les subventions culturelles augmentent plus que celles des Sports, un détail qui a une forte tendance à passer inaperçue.

Enfin une ligne inhabituelle intitulée Numérique Plage, inscrite pour une participation à la TNT pour ceux qui sont sur un réseau collectif et dont nous aimerions bien nous séparer définitivement.

Si nous récapitulons notamment en n'inscrivant que 50 000 € cette année pour le RIH 2012, les dépenses de fonctionnement prévues pour 2011 s'élèvent à 17,7 millions d'euros, l'objectif étant de faire mieux qu'en 2010, soit + 2 % d'augmentation.

## **2 - Après les dépenses, nous allons maintenant passer du côté des recettes de Fonctionnement**

Comme prévu, nos prévisions de dotations de l'Etat sont calquées sur celles de 2010 mais nous n'aurons de certitude que dans les semaines à venir, hormis pour la DGF déjà fixée à 3,6 millions d'euros.

Pour les droits de mutation, nous avons inscrit 550 000 €, moins que le réalisé 2010 qui reste plutôt exceptionnel.

La recette du Casino reste minorée conformément à la délibération du mois dernier prolongeant notre avenant de deux années.

Nous prévoyons une augmentation de nos recettes fiscales supérieures à + 5 % par l'Effet des Bases permettant d'estimer nos recettes globales à un peu plus de 20 millions d'euros sans faire appel au levier fiscal.

Avec des dépenses prévues à 17,7 millions d'euros, cela constitue une épargne brute de gestion de 2,5 millions d'euros. En déduisant la dette en capital de 1,34 million d'euros à rembourser, il reste une épargne nette de gestion ou capacité d'autofinancement de 1,16 million d'euros.

L'objectif difficile consiste à maintenir cette capacité d'une année à l'autre pour alimenter nos recettes d'investissement en limitant le recours à l'emprunt et en épargnant les générations futures (voire les futurs Conseils Municipaux).

### **Alors enchaînons tout de suite avec les recettes d'investissement**

Après l'épargne nette de plus d'un million d'euros que nous venons de voir, les autres recettes sont les suivantes :

Le FCTVA de 2010 (maintenant)	580 000 €
La Taxe Locale d'Equiperment (TLE)	470 000 €
Les Amendes de Police	60 000 €
La Participation Stationnement	65 000 €
Cession Clairsienne	1 200 000 €
Cession Centre Equestre + SATEL	<u>370 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 745 000 €</b>

## Recettes auxquelles il faut ajouter les subventions

ETAT pour la DETR 2011	13 000 €
DEPARTEMENT pour le FEC 2011	12 000 €
ETAT encore pour la vidéoprotection	28 000 €
DEPARTEMENT – Salle culturelle - Solde	250 000 €
DEPARTEMENT – Salle Sports - Solde	135 000 €
CNDS – Complexe Sports	190 000 €
(Comité National pour le Développement du Sport)	
ASSURANCE – Indemnité sinistre Solde	1 000 000 €
CCGL – Places (environ 60 %)	1 250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 860 000 €</b>

Avec toutes ces recettes cumulées, nous atteignons un montant de près de 6,8 millions d'euros auxquels nous vous proposerons d'ajouter 1,5 million d'euros d'emprunt (c'est la valeur à ne pas dépasser tant que l'annuité de dette ne nous le permet pas).

Ceci fait un total d'environ 8,3 millions d'euros auxquels s'ajouteront un peu moins d'1,2 million d'euros de Restes à Réaliser.

Pour faire court, nous visons 8 millions d'euros de travaux avec 3 millions d'euros environ de subventions. La capacité réelle d'investissement est donc bien de 5 millions d'euros (c'est un chiffre que vous connaissez bien maintenant).

Avec 1,5 million d'euros d'emprunt cette année encore, notre taux d'endettement, c'est-à-dire le rapport entre notre annuité de dette et nos recettes réelles de fonctionnement, ce rapport demeure toujours inférieur à 10 %.

De même notre capacité dynamique de désendettement reste inférieure à la durée d'un mandat de 6 ans, ce qui montre que la gestion de notre dette répond à nos objectifs.

Alors après s'être assurés des recettes, venons-en aux dépenses d'investissement envisagées en 2011 pour plus de 8 millions d'euros (dont 1,5 millions d'euros ont déjà été votés en ouverture de crédits).

Le Complexe Culturel et Sportif avec l'aménagement des places consomme déjà 5,5 millions d'euros, reste donc 2,6 millions d'euros.

Les travaux de Voiries et Réseaux divers avec 750 000 euros, puis les participations diverses au Conseil Général pour le gymnase, au SDIS pour la caserne des pompiers, à l'EPFL (Etablissement Public Foncier des Landes), le tout pour près de 330 000 € : l'addition de ces 2 chapitres dépasse le million d'euros.

Par conséquent, 4 chapitres d'investissement concentrent 6,5 millions d'euros sur 8,1 millions d'euros soit 80 % de nos dépenses d'investissement. D'où la nécessité de prévoir un plan pluriannuel d'investissement pour caler :

- la fin des places dans le cadre de la restructuration du centre-ville,
- l'extension de l'école du Petit Prince,
- la réfection de la toiture de la piscine,
- l'aménagement de la demi-lune à la Plage,
- l'aménagement de l'avenue de Guyenne entre Caupos et le rond-point de la Plage,
- l'Orme et le café de l'orme,
- et j'en oublie peut-être.

Et toutes ces opérations sur 2 ou 3 budgets, la démonstration risque d'être vite faite que réaliser tous ces travaux sur un si court délai relève de la mission impossible, sauf à faire des sacrifices sur de nombreux autres besoins, ce qui n'est pas envisageable. Donc, il faudra étaler dans le temps, faire attendre les impatients pour qui tout est urgent et par conséquent prêter le flan aux critiques.

C'est le moment que je choisis pour arrêter là mes commentaires. Je n'aborde pas les budgets annexes mais nous allons parler du budget Annexe Camping à la question suivante.

J'ai été certainement un peu long dans ma présentation qui reprend pour partie le contenu du document qui vous a été adressé, mais je souhaitais argumenter précisément les orientations et les options de ce Budget Primitif 2011.

Maintenant je vous laisse la parole et le soin de débattre de certaines questions, si vous le voulez bien.

*Monsieur DORVILLE : Nous constatons effectivement que la situation économique de notre pays a des répercussions sur les collectivités locales, notamment sur les dotations, puisqu'il faudra attendre encore un peu pour avoir les éléments précis. Nous sommes donc un peu obligés de parler de la politique nationale, même si dans votre introduction vous ne voulez pas que l'on parle d'autre chose que ce qui nous intéresse au niveau local. Nous nous rendons bien compte que le gel des dotations de l'Etat va poser un certain nombre de difficultés, sur ce budget mais aussi sur ceux à venir. Nous sentons bien la sincérité de votre part, et même si parfois on peut s'emballer ou s'enflammer ou avoir des attitudes qui peuvent vous paraître un peu difficile, je tiens à dire que votre débat de ce soir est tout à fait sincère. Nous aurons sûrement l'occasion de pouvoir constater la sincérité de votre débat, au vu des éléments que vous allez encore nous donner ce soir. Nous sommes conscients des efforts de la collectivité, il y a des investissements même si tout ne peut pas être fait et je ne fais pas partie de ces impatients, mais on peut, parfois, comprendre l'impatience des administrés. Je note qu'il y a une vraie sincérité dans ce débat d'orientation budgétaire, qu'il y a des opérations que nous avons déjà validées au travers des commissions, et il serait donc très difficile d'avoir une opposition sur des sujets déjà abordés comme par exemple des avances de financement nécessaires pour permettre la continuité des travaux, sur le projet d'un plan pluriannuel pour financer les places. Nous avons eu ce débat en commission et nous l'approuvons car je pense qu'il est raisonnable de procéder de cette façon, dans la mesure où nous n'avons pas plus de perspectives sur les années à venir en matière de financement. Le fait que vous ne sollicitiez pas de nouveau le levier fiscal sans toucher les bases, compte tenu de la situation économique et sociale, est une bonne chose.*

*Pour ce qui concerne les recettes, je vous sens raisonnable car il est difficile, en début d'année, de connaître exactement l'état des recettes, même si les droits de mutation sont en forte progression sur la commune. Mais le marché de l'immobilier est très aléatoire. Vous tenez le cap que vous avez souvent soulevé, c'est-à-dire 5 millions de capacité à investir. Nous voyons effectivement que de ce point de vue les services municipaux concernés font un travail d'excellence, nous pouvons aussi les féliciter pour le travail qu'ils ont effectué pour la préparation de ce débat.*

*Nous avons conscience que la marge de manœuvre est étroite et le sera encore plus pour les années à venir, et j'espère que nous pouvons contribuer, à notre façon, à la préparation des budgets futurs. Je n'ai pas grand-chose à ajouter aujourd'hui.*

*Monsieur le Maire : Vous pourrez réagir par la suite, et je vous ferai passer ma déclaration de ce soir. Le DOB n'est pas fait pour annihiler toutes remarques au niveau du budget. Je voulais ajouter une remarque à propos de l'impatience de certains de nos administrés, rassurez-vous, je l'admets cette impatience ! par contre ce que j'admets moins, c'est que les élus y cèdent trop facilement, c'est-à-dire que pour ne pas avoir des personnes impatientes en face de nous il faut dire oui à tout le monde, mais lorsque l'on fait les comptes et bien on s'aperçoit qu'il va falloir dire non à un moment donné. Il ne faut donc pas céder à l'impatience dans n'importe quelles conditions.*

*Monsieur DORVILLE : Aujourd'hui c'est vous qui êtes dans la position de pouvoir dire oui ou non, nous n'avons pas ce pouvoir.*

*Monsieur le Maire : J'ai le droit de me faire aider par les élus qui sont autour de la table, c'est leur rôle que de me conseiller.*

Madame LARREZET : En résumé nous ne sommes pas surpris par les orientations budgétaires que vous proposez, en dehors de l'année dernière où nous pouvions discuter de l'évolution des taux d'imposition, notamment. Nous nous retrouvons dans la configuration des orientations de début de mandat et, de ce point de vue, nous ne sommes absolument pas étonnés de ce que vous nous proposez.

Par ailleurs, je crois que nous pouvons, au vu de l'annexe que vous avez fournie avec le DOB, établir un constat positif et optimiste. En effet, nous avons le sentiment que nous sommes encore dans une situation où nous pouvons être confiants sur nos ressources, même si le gel des subventions de l'Etat effraye. Il n'empêche qu'un principe a tout de même été adopté et qu'un fond permettrait d'éviter que les collectivités se retrouvent en difficulté, du fait de la réforme de la fiscalité locale. C'est un engagement fort pris par l'Etat ce qui nous permet pour les années à venir, d'avoir une relative idée de ce que nous allons avoir en terme de dotations.

Pour nous, à mi-mandat, nous trouvons que ces orientations sont suffisamment saines et stables pour que nous puissions nous permettre de dire que nous sommes sûrement sur la bonne voie, mais nous n'avons pas retrouvé, et pourtant vous le dites, des investissements complémentaires qui seraient aussi ceux que l'on attend de la part des collectivités, qui soient nos futurs soutiens, car tous élus de tous bords savent bien que la réforme de la fiscalité n'empêchera pas la raréfaction générale de l'argent public de la part de l'Etat qui nous demande de faire particulièrement attention à nos ressources et à l'investissement nécessaire pour les développer. Nous avons un exemple fort sur 2011, avec la vente de ce foncier à Clairsienne, qui a été véritablement essentiel pour notre budget, beaucoup plus que les 500 000 euros que nous aurons, j'espère, confirmés par les dotations dont vous parliez tout à l'heure et pour lesquelles nous avons encore des interrogations. Si nous n'avions pas eu les recettes de cette vente, je pense que notre budget 2011 aurait été fragilisé et nous aurait obligés à revoir nos orientations, ne serait-ce qu'au niveau de l'endettement pour y répondre, et sans toucher au levier fiscal.

Nous aurions pu suggérer, mais vous l'avez fait, d'axer par rapport à notre budget, des opérations que vous avez évoquées, mais peut-être pas dans le même ordre. Nous souhaitons véritablement que le projet du Cinéma fasse partie de la tête de chapitre des investissements sur lesquels nous pourrions travailler, y compris sur la fin 2011 et début 2012 – 2013. Pourquoi ? parce que ce projet est particulièrement avancé et pourrait être complémentaire en terme de périphérie autour de ce qui va se passer autour des places (marché et église), puis il y a un intérêt car cela représente des ressources pour la ville et également la vocation de son animation en centre-ville en direction d'un large public. Enfin, si nous différions après 2014, comme je l'ai lu dans une autre question, il se peut que l'on soit vraiment en retard sur ce projet.

Monsieur le Maire : Si je n'ai pas cité le projet du cinéma c'est qu'aujourd'hui nous ne sommes pas encore assez avancés pour vous présenter les travaux prospectifs. Vous vous êtes rendu-compte de ce que nous pouvons faire cette année, ce qui est important car cela représente 8 millions d'euros. Une des forces de Biscarrosse est que nous avons toujours eu, jusqu'à aujourd'hui, des possibilités de cessions et d'aliénation de biens, nous permettant de réaliser des opérations d'investissements, à destination des attentes de la population. Bien évidemment si nous n'avions pas eu ces ressources, nous aurions dû revoir nos prétentions à la baisse ou augmenter les impôts, ou augmenter les emprunts, ce qui n'est pas forcément une bonne solution.

Par contre, je suis un peu surpris que vous avanciez le cinéma en première position, car dans la liste qui a été faite j'ai dit que cela était dans le désordre, ce n'est pas forcément innocent vis-à-vis de la fin du mandat parce que ce sont des projets que j'aimerais voir réalisés. Le cinéma n'y est pas mais il faut terminer les travaux des places de l'église et du marché, c'est impératif. J'ai cru comprendre que dans une commission certains membres ont trouvé qu'il était trop long de terminer ces travaux en 2012. Nous avons donc déplacé le marché près du stade pour que les entreprises ne perdent pas de temps et enchaînent les travaux les uns après les autres. Nous avons donc été obligés de re-solliciter la Communauté de Communes, puisque nous avons établi un étalement des travaux et du financement jusqu'en 2013, mais si nous réduisons le temps de travaux de ces opérations, la participation est différente. Il est vrai que la part financière de 2013 sera de l'ordre de 300 000 euros c'est beaucoup moins important.

*Il y a également l'extension de l'école du Petit Prince, chère à M. Dorville et son équipe, mais à moi aussi car il y a le démarrage lancé, même si cela ne se voit pas encore, de la Zac de Lapuyade et des besoins nouveaux que cela va créer dans ce quartier de Biscarrosse.*

*Nous avons une autre demande sur laquelle vous avez beaucoup insisté relative à la réfection de la toiture de la piscine. Nous disposons d'un devis de 1,2 million d'euros TTC. Nous avons prévu cette opération en 3 fois de façon à répartir la charge financière de cette dépense, mais nous nous apercevons aujourd'hui que techniquement il vaudrait mieux faire la partie fixe et la partie mobile, c'est-à-dire 2/3, 1/3, autrement dit sur 2 exercices.*

*Les plagistes attendent l'aménagement de la demi-lune. Nous devons commencer par celle-ci mais nous avons commencé par la place de l'Océan suite au projet Bouygues, c'est facilement compréhensible.*

*Nous devons également terminer le tronçon du premier contournement de Biscarrosse bourg. L'avenue de Caupos est terminée, Daudet également, nous avons fait la jonction entre les 2 ronds-points vers le collège, et il reste le tronçon entre le rond-point de la Plage et la fin de Caupos sur l'avenue de Guyenne. Il s'agit là également de grosses dépenses devenues indispensables.*

*Dans le cadre de la finition des places de marché et église, nous allons avoir le travail sur l'orme, le maintien de sa légende et le Café de l'Orme, pour lequel nous avons évoqué ce matin avec l'Office de Tourisme, l'avenir de ce bâtiment.*

*Aujourd'hui, vous devrez m'expliquer comment nous pourrions intégrer le cinéma et me prouver que ce projet est plus prioritaire que tout ce que je viens d'énumérer. Moi je ne sais pas le faire.*

*Madame LARREZET : Nous n'allons pas le faire ce soir, car cela prendrait trop de temps de revenir sur des propositions qui me tiennent à cœur comme la réfection de la piscine, car pour ce dossier précisément je n'étais pas à la dernière commission lors de la présentation de l'étude qui a été faite. N'ayant pas les éléments, je ne me permettrais pas ce soir d'en parler. Il n'en reste pas moins que notre proposition de faire véritablement avancer le programme cinéma et évidemment si nous pouvons faire avancer le reste, nous sommes tout à fait d'accord. Nous avons voulu mettre l'accent en particulier dessus car il a une situation stratégique et le projet me semble facile à mettre en œuvre et qu'il ne faut pas être en décalage. Le programme est particulièrement intéressant et c'est un enjeu stratégique pour la commune.*

*Monsieur le Maire : Je suis d'accord, mais nous reprendrons cette discussion lorsque nous parlerons du Budget Primitif et lorsque nous aurons sous les yeux l'avancée prospective des investissements que nous pouvons réaliser, avec bien entendu les recettes possibles.*

*Madame LARREZET : Je me souviens que Monsieur MANDEAU nous avait indiqué que cela représentait pour la ville 800 000 euros. Prenons la technique de la programmation mais ce que je veux dire c'est que dans votre liste, après 2014 c'est trop loin pour moi.*

*Monsieur le Maire : Vous êtes plus forte que Monsieur MANDEAU car il n'a pas dit cela.*

*Madame LARREZET : Il avait dit premier coup de pioche en 2012. C'était ce qu'il souhaitait.*

*Monsieur le Maire : Cela m'étonnerait, nous lui ferons écrire, de cette façon nous ne nous battons pas sur le sujet ! Notre proposition se situe plutôt vers 2014/2015 mais certainement pas en 2012 ni 2013. Maintenant lorsque j'ai fait la liste des projets à réaliser d'ici la fin du mandat, nous pourrions y indiquer les priorités car de toute façon lorsque nous parlons d'échelonnement d'investissement il s'agit d'établir des choix prioritaires pour lesquels nous souhaitons, les uns et les autres, un aboutissement à cours terme. On veut tout, mais au niveau budgétaire cela n'est pas réalisable, donc à un moment donné nous sommes obligés de faire des choix. Parfois il peut y avoir des événements imprévisibles, comme pour le complexe culturel et sportif par exemple.*

*Mais cela fera l'objet d'un débat. Je n'ai pas indiqué le cinéma comme une priorité d'ici la fin du mandat, mais nous pourrions en discuter. Par contre l'importance des cessions dans les équilibres budgétaires de la ville de Biscarrosse nous fait classer parmi les villes « riches ». Nous avons toujours eu des biens à vendre, cette année encore. Ces ventes d'appliquent au bien foncier, ou au bien immobilier.*

*Après Clairsienne, vous le verrez à la question n° 24, nous avons une proposition d'achat d'un terrain pour le projet de thalassothérapie qui nous aidera également avec une cession. Je vous rappelle que nous n'avons pas fait l'échange avec Monsieur Barrès (d'Annunzio et le terrain VTF) : cela représente également 1 million d'euros. De plus, la famille d'Antin vient de perdre en appel contre l'Etat pour la restitution des forêts domaniales. Nous allons pourvoir relancer un échange entre 250 hectares à la Pendelle et 50 hectares près du Vivier dont 16 hectares aménageables. Cela permettra d'envisager l'avenir un peu plus sereinement. Il y aura donc un plan d'aménagement de cette zone à prévoir.*

*Il faut également savoir pour ceux qui ont le POS en mémoire, qu'il reste trois zones aménageables à la plage, à l'est de la station. Nous pourrions faire des acquisitions forestières à La Teste pour échanger avec l'ONF ces zones forestières contre d'autres zones à Biscarrosse plage dans lesquelles sont incluses des zones aménageables, nous permettant de disposer alors d'un fond de roulement sur les cessions de biens qui alimenteront notre budget principal.*

*Madame LARREZET : Ces bonnes nouvelles nous permettent donc de pousser « les curseurs » en termes d'investissements porteurs.*

*Monsieur le Maire : Oui, mais uniquement lorsque le compte sera alimenté ! Mais nous ne prendrons pas de risque car je le rappelle il s'agit de biens publics. L'avenir, pour les élus, quels qu'ils soient, permettra de dire qu'il y aura quelques facilités à développer notre ville si tous ces projets aboutissent. Mais tout sera pris en compte dans nos calculs prospectifs à condition de connaître la définition exacte des termes investissements porteurs.*

Cette question n'est pas soumise à vote

#### **QUESTION N° 7 – Clôture du Budget Annexe Camping**

**Rapporteur : Madame PELTIER**

La commune de Biscarrosse possède 4 campings qui ont fait l'objet de contrat avec de 2 sociétés privées :

- 3 gérés par la Sarl Les Campéoles – 111, Rue de Reully – 75012 – Paris (du 1<sup>er</sup> janvier 1992 au 31 décembre 2013) :
  - › Camping Navarrosse.
  - › Camping Plage Sud.
  - › Camping Vivier.
- 1 géré par la Société SURCOUF Vacances – 265, Rue Louis Bréguet -40600 Biscarrosse (du 15 mars 1999 au 14 mars 2011) :
  - › Camping Latécoère.

Le Budget Annexe Camping a été créé le 4 mars 1991, suite aux observations de la Trésorerie de Parentis-en-Born et de la Chambre Régionales des Comptes, afin de constater les opérations distinctement du budget principal.

Considérant que la Ville de Biscarrosse n'exploite plus les campings depuis 1992 et 1999, qu'il n'y a plus de dette à suivre, il n'y a plus de raison réglementaire qui oblige la collectivité à conserver un budget annexe camping.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 17 mars 2011,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver :

- la clôture du Budget Annexe Camping au 31 mars 2011,
- la reprise des excédents 2010 et de la comptabilité dans le Budget Principal, et

- le transfert des éléments du bilan au Budget Principal.

*Monsieur le Maire* : Pour ce qui concerne le camping de Latécoère, vous savez que l'échéance du bail était le 15 mars. Avec l'expérience que nous avons du Centre Equestre, il y a une indemnité d'éviction à régler à l'exploitant à qui nous n'avons pas renouvelé le bail. Cette indemnité a été fixée par un expert consenti par les deux parties et loin des prétentions de l'exploitant. Nous sommes donc en phase de négociations. Dans la situation actuelle et dans la mesure où nous devons régler une indemnité d'éviction et que celle-ci n'a pas encore été payée, nous n'avons pas les moyens d'exclure le locataire des lieux. Nous rentrons dans la phase que nous avons connue avec le Centre Equestre, c'est-à-dire que nous poursuivons les négociations, le camping continue de se vider et lorsque nous serons totalement d'accord nous réglerons cette indemnité pour récupérer le bien, en espérant que d'ici là celui-ci soit vide.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

### **QUESTION N° 8 – Aménagement des îlots de la place de l'église, et du Centre Culturel et Sportif : Autorisation de programme – Crédits de paiement**

**Rapporteur : Madame PELTIER**

Conformément à l'article L.2311-3-I du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriale), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

Cette procédure qui déroge au principe de l'annualité budgétaire, permet à la commune :

- d'ouvrir des crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la première année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt,
- de mieux visualiser le coût d'un programme étalé sur plusieurs exercices,
- d'améliorer le taux de réalisation de la section d'investissement,
- de réduire les Restes à Réaliser.

Les **Autorisations de Programme (AP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Elles peuvent être révisées.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Les **Crédits de Paiement (CP)** correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP est une décision de l'assemblée distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement.

Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Vu la délibération n° 2 du 6 mars 2006 confiant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des îlots de la place de l'église du marché et du Centre Culturel et Sportif à la société Métaphore,

Vu la délibération n° 17 du 2 mars 2009 transférant à la Ville de Biscarrosse la maîtrise d'ouvrage des voies et des espaces communautaires portant sur l'aménagement des îlots de la place de l'église et du Centre Culturel et Sportif, et fixant la participation financière de la Communauté des Communes des Grands Lacs,

Vu le montant prévisionnel à hauteur de 4.874.805 € et de sa durée de réalisation de 2011 à 2013,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 17 mars 2011,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'AP/CP suivant :

<b>Autorisation de Programme n° 1 Aménagement des Îlots de la Place de l'Eglise et du Centre Culturel et Sportif</b>		<b>Crédits de Paiements</b>			
<b>Opérations</b>	<b>Montants</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
ravaux	1 362 233 €	1 362 233 €			
maîtrise d'œuvre	47 089 €	47 089 €			
YDEC	70 027 €		70 027 €		
<b>Place du Centre Culturel et Sportif</b>	<b>1 479 349 €</b>	<b>1 409 322 €</b>	<b>70 027 €</b>	<b>0 €</b>	
ravaux	823 646 €	516 925 €	306 721 €		
maîtrise d'œuvre	59 073 €	37 074 €	21 999 €		
YDEC	143 582 €		143 582 €		
<b>Place du Marché</b>	<b>1 026 302 €</b>	<b>554 000 €</b>	<b>472 302 €</b>	<b>0 €</b>	
ravaux	1 357 297 €		794 531 €	562 766 €	
maîtrise d'œuvre	43 508 €		25 470 €	18 039 €	
YDEC	81 180 €			81 180 €	
<b>Place de l'église</b>	<b>1 481 985 €</b>	<b>0 €</b>	<b>820 000 €</b>	<b>661 985 €</b>	
ravaux	352 499 €		352 499 €		
maîtrise d'œuvre	37 521 €		37 521 €		
YDEC	34 000 €			34 000 €	
<b>Rues LYAUTEY/JUIN</b>	<b>424 020 €</b>	<b>0 €</b>	<b>390 020 €</b>	<b>34 000 €</b>	
ravaux	299 226 €		299 226 €		
maîtrise d'œuvre	31 924 €	0 €	31 924 €		
YDEC	32 000 €			32 000 €	
<b>Rues JUIN/LATECOERE</b>	<b>363 150 €</b>	<b>0 €</b>	<b>331 150 €</b>	<b>32 000 €</b>	
	100 000 €			100 000 €	

ravaux					
<b>Bâtiment du Marché</b>	<b>100 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>100 000 €</b>	
<b>TOTAUX TTC</b>	<b>4 874 805 €</b>	<b>1 963 321 €</b>	<b>2 083 499 €</b>	<b>827 985 €</b>	

Par ailleurs il est précisé le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>FINANCEMENTS</b>	<b>Montants</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
<u>Subventions :</u>	\$				
Communauté des Communes	⇒				
des Grands Lacs	2 876 706 €	1 247 204 €	1 312 636 €	316 866 €	
FISAC (Fonds d'Intervention pour	⇒				
les Services, l'Artisanat et le Commerce)	204 000 €		61 200 €	142 800 €	
CTVA	F				
	287 337 €		110 869 €	109 488 €	66 9
<b>TOTAUX</b>	<b>3 368 042 €</b>	<b>1 247 204 €</b>	<b>1 484 705 €</b>	<b>569 154 €</b>	<b>66 9</b>
<b>SOLDE À FINANCER</b>	<b>1 506 763 €</b>	<b>716 118 €</b>	<b>598 794 €</b>	<b>258 831 €</b>	<b>-66 9</b>

*Monsieur le Maire* : Vous pouvez vous rendre compte de l'effort consenti par la Communauté de Communes et la Commune, et une recherche de financement notamment auprès du FISAC. Ces montants sont supportables par la ville mais vont bien sûr s'additionner à toutes nos autres dépenses.

*Monsieur DORVILLE* : Sur le principe, je crois que cela permet d'avoir une lisibilité plus précise d'un projet, en terme de coût la façon dont il est ventilé sur les trois années, et c'est la raison pour laquelle nous ne nous étions pas opposés à celui-ci. La critique que j'avais émise était que nous n'avions pas de lisibilité sur ce que cela donnera au final, d'où l'importance d'avoir un outil d'information sur ce à quoi tout cela ressemblera, en terme d'espace et de volets paysagers.

*Monsieur le Maire* : Nous passerons une information dans le « Lien ». En effet, nous avons besoin de repositionner 2 équipements publics, le cinéma et la médiathèque. Si le cinéma s'agrandit in situ, nous avons déclaré qu'à la place du multiplex en face du stade de foot nous pourrions y implanter la médiathèque en face du vieux cimetière, et libérer tout l'espace de la bibliothèque, afin d'y installer un autre projet de façon à redynamiser le système commercial central. Il faut que nous le validions et dès que cela sera fait nous ferons dessiner un plan assez clair dans le « Lien ». Tous les biscarrossais pourront en prendre connaissance.

*Madame LARREZET* : Ce principe est très bien et je trouve même qu'il serait formidable d'avoir des tableaux pour le budget avec nos propositions d'investissements, différentes formules, le cinéma, la piscine, etc...

*Monsieur le Maire* : Oui mais n'invertissons pas les rôles, pour le moment c'est à moi qu'il revient de préparer le plan d'investissement pluriannuel et à vous le soumettre au moins jusqu'en 2014.

*Madame LARREZET* : La trame est constituée, il suffit d'ajouter des lignes ! C'est effectivement un outil qui permettra de savoir globalement tout poste confondu, ce que cela coûtera.

*Monsieur le Maire* : Il s'agit d'une première à Biscarrosse, cela n'a encore jamais été fait de façon aussi transparente mais le nombre de lignes par exercice sera forcément limité.

*Madame PELTIER* : Il faut avoir cependant des projets très bien identifiés, et pluriannuels dans leurs financements respectifs.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTION N° 9 – Subventions 2011 : Avances**

**Rapporteur : Madame PELTIER**

Vu les demandes formulées par différentes associations, d'obtenir une avance de subvention avant le vote du budget,

Considérant que le Budget Primitif et les subventions seront votés fin avril 2011,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 17 mars 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les avances de subvention suivantes :

#### **65748 - Subvention de fonctionnement aux associations 34.650 €**

- Association FOOTBALL B.O.....16.000 €
- Association RUGBY B.O.....13.650 €
- Centre de Rencontre et d'Animation de Biscarrosse et du Born.....5.000 €

Il est précisé que les crédits seront inscrits au **Budget Primitif 2011**.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

#### **QUESTION N° 10 – Admissions en non valeurs : Budget Principal : Exercices 2003 – 2004 – 2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009.**

- **Budget Annexe de la Régie Municipale Bisc'Aventure : Exercices 2005 – 2010.**
- **Budget Annexe Assainissement : Exercice 2006.**
- **Budget Annexe Transport : Exercices 2005 – 2006.**

**Rapporteur : Madame PELTIER**

La Trésorerie de Parentis-en-Born a présenté la situation, en date du 21 février 2011, des produits faisant l'objet de côtes irrécouvrables.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 17 mars 2011,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'annuler les titres de recettes suivants :

• **Budget principal : Exercices 2003 – 2004 – 2005 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009**

<b>Année</b>	<b>N° de titre</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
<b>2003</b>	1892	Taxe de navigation	106,00 €
		Piquet d'ancrage	139,00 €
<b>2004</b>	1662	Taxe de navigation	110,00 €
		Piquet d'ancrage	139,00 €
<b>2005</b>	792	Redevance Cantine	30,58 €
	793		13,90 €
	1475		70,26 €
<b>2005</b>	1475	Redevance Garderie	31,79 €
<b>2006</b>	470	Redevance Cantine	28,74 €
	471		57,48 €
	1271		123,48 €
<b>2006</b>	471	Redevance Garderie	4,00 €
	471		12,00 €
	1271		42,20 €
<b>2007</b>	122	Redevance Cantine	125,90 €
	442		87,90 €
	1324		90,80 €
	1780		98,55 €
<b>2007</b>	122	Redevance Garderie	22,44 €
	442		8,16 €
	1324		27,54 €
	1780		12,24 €
<b>2008</b>	1769	Taxe de navigation	20,00 €
	1769	Piquet d'ancrage	159,00 €
<b>2008</b>	411	Redevance Cantine	29,89 €
	412		59,78 €
	1325		125,48 €
	2130		89,67 €
<b>2008</b>	411	Redevance Garderie	3,06 €
	412		4,16 €
	1325		23,92 €
	2130		27,04 €
<b>2008</b>	1248	Redevance Occupation domaine public	665,00 €
<b>2009</b>	413	Redevance Cantine	20,72 €
	414		51,62 €
	1089		121,92 €
<b>2009</b>	413	Redevance Garderie	4,16 €
	414		6,36 €
	1089		13,78 €
<b>2009</b>	537	CLSH	5,10 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 812,62 €</b>

- **Budget Annexe Assainissement : Exercice 2006.**

Année	N° de titre	Objet	Montant
2006	156	Participation Raccordement à l'Egout	4 024,64 €
<b>TOTAL</b>			<b>4 024,64 €</b>

- **Budget Annexe Transport : Exercices 2005 – 2006.**

Année	N° de titre	Objet	Montant
2005	47	Frais de transport	87,00 €
2006	15	Frais de transport	129,00 €
	32		129,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>345,00 €</b>

- **Budget Annexe de la Régie Municipale Bisc'Aventure : Exercices 2005 – 2010.**

Année	N° de titre	Objet	HT	TVA	TTC
2005	82	Entrées au Parc	84,45 €	16,55 €	101,00 €
2010	143	Entrées au Parc	82,78 €	16,22 €	99,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>167,23 €</b>	<b>32,77 €</b>	<b>200,00 €</b>

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 11 – Budget Annexe de la Régie Municipale Bisc'Aventure 2011 n : Décision modificative n° 1**

**Rapporteur : Madame PELTIER**

Vu les admissions en valeur présentées par la Trésorerie de Parentis-en-Born, il convient d'inscrire des crédits pour constater l'annulation de deux titre de recettes de 2005 et 2010 pour le montant total de 167,23 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 17 mars 2011,

Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver le virement de crédits suivant :

N° ET LIBELLÉ DE L'IMPUTATION BUDGÉTAIRE	COMPTE DE	
	DÉBIT	CRÉDIT
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
<b>011 – Charges à caractère général</b>	- 200,00 €	
61558 : Entretien autres biens mobiliers	- 200,00 €	
<b>65 – Autres charges de gestion</b>	+ 200,00 €	

654 : Pertes sur créances de gestion courante.....	+ 200,00 €	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 12 – Avance de trésorerie à la Régie Municipale Bisc’Aventure**  
**Rapporteur : Madame PELTIER**

Il est rappelé à l’assemblée délibérante que par délibération n° 4 du 26 avril 2010, une avance de trésorerie d’un montant de 100.000,00 € a été accordée à la Régie Municipale « Aventure Parc de Biscarrosse » à compter du 27 avril 2010 pour une durée de six mois.

Considérant qu’il est nécessaire de maintenir une avance de trésorerie :

- de 100.000 € pour financer les dépenses de l’activité avant la saison.

Vu l’avis favorable de la commission des finances réunie le 17 mars 2011,

Il est demandé au Conseil Municipal d’accorder une avance de trésorerie de 100.000,00 €, au profit de la Régie Municipale « Bisc’Aventure », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 pour une durée de six mois.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l’unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 13 – Maîtrise d’œuvre pour la réalisation de la voie nouvelle nord**  
**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Dans le cadre du schéma de restructuration du centre-ville, il est envisagé la création d’une voie nouvelle entre l’avenue Alphonse Daudet et l’avenue du 14 Juillet.

L’emprise de cette artère traverse une zone d’entrepôts dont l’activité a cessé.

Les propriétaires sont en négociation avec des promoteurs en vue d’une cession.

Considérant que la conception de la voie, de par son emprise et son traitement qualitatif de la future opération immobilière, il conviendra de définir les conditions de participation de la commune ainsi que la procédure à mettre en œuvre pour élaborer un cadre contractuel.

En préalable, il est nécessaire de définir le coût précis de cet équipement dont les estimations sommaires sont évaluées à 650 000 € HT dans le cadre des marchés de définition simultanés (Cabinet METAPHORE).

Ne pouvant préjuger d’un accord de cession entre les propriétaires et les promoteurs, il est envisagé d’organiser une mission de maîtrise d’œuvre en plusieurs phases.

- ✓ Une tranche ferme de niveau AVP (avant-projet) pour l’ensemble de la voie.
- ✓ Une tranche conditionnelle de niveau PRO (projet) pour l’ensemble de la voie, si la vente se conclut.

- ✓ Les tranches conditionnelles pour la réalisation de la desserte de l'opération dans un premier temps, et pour la liaison avenue du 14 Juillet/rue Baudelaire dans un deuxième temps.

En conséquence,

- Vu la directive européenne 2004/18/CE
- Vu la loi MOP N° 85-704 du 12 Juillet 1985 modifiée par la Loi 91-662 13 Juillet 1991, en particulier l'article 2 relatif au programme et à l'évaluation financière.
- Vu le décret N° 2006-975 du 01/08/2006 relatif au Code des marchés publics

Vu l'avis favorable de la Commission des travaux en date du 15/03/2011, Il est demandé au Conseil Municipal

- De valider la programmation en 3 tranches de la maîtrise d'œuvre
- De valider l'enveloppe financière prévisionnelle de 650 000 €
- D'autoriser monsieur le Maire à lancer une mission de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un MAPA (Marché procédure adaptée)
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les études auprès du Maître d'œuvre retenu.

*Monsieur le Maire : Pour éviter les confusions relatives aux coûts, il a été précisé en commission Urbanisme et Travaux, qu'il s'agissait d'une mission de maîtrise d'œuvre et que la détermination par le maître d'ouvrage, en l'occurrence la commune, d'un montant pour la rémunération d'un maître d'œuvre est illégale. Le maître d'ouvrage (la commune), évalue l'enveloppe des travaux comme nous avons fait avec le Cabinet Metaphore à hauteur de 650 000 euros, lance une consultation pour sélectionner un candidat selon les critères préalablement établis, ce que nous ferons dans le cahier des charges, mais le coût de l'étude, c'est-à-dire fixer un prix avant l'étude, est interdit. Donc nous allons faire cet appel pour retenir le maître d'œuvre qui aura toutes les informations que nous avons commentées, et une fois retenu ce candidat négociera avec nous son taux de rémunération.*

*Ce taux de rémunération varie entre 10 et 12 %, il peut dépasser mais c'est plus rare, et il peut être négocié plus bas, comme l'un des derniers que nous avons retenu avait été négocié entre 9 et 10 % . Pour être conforme à la loi, la délibération sera présentée sous la même forme que la note de synthèse. Je vous ai tout dit sur ce que j'ai compris de la façon de faire qui n'est pas nouvelle dans les recherches de maîtrise d'œuvre, je vous laisse réagir avant de voter.*

*Monsieur DORVILLE : Nous avons complètement compris la démarche, et nous aurions suivi le vote lors du dernier conseil municipal. Je pense qu'aujourd'hui vous apportez un peu plus d'éléments de précision ce qui n'est pas négligeable. Mais notre avis était déjà favorable, et ce soir il sera le même.*

*Madame LARREZET : Effectivement, lors du dernier conseil, les éléments que vous venez d'expliquer nous avaient échappés, comme quoi il n'est pas légal de faire part des modalités, mais si nous avions eu les explications nous aurions pu peut être comprendre. Mais cette question est surtout l'occasion de faire part de notre réserve quant à la vocation que vous souhaitez donner à cette voie. Il ne s'agit pas d'être contre le fait de faire faire une étude, nous faisons partie d'ailleurs de ceux qui aiment avoir des études ! Donc nous ne sommes pas contre ce fait en particulier sur cet espace important et sur lequel nous apportons une contrainte lourde, et nous avons même dit que de notre point de vue nous aurions pu refaire cet exercice sur d'autres espaces stratégiques, et je pense à la maison Fabre, pour laquelle nous n'avons pas fait l'investissement d'apporter une étude pour arriver véritablement à avoir un projet global satisfaisant à tous les niveaux.*

*Sur cet espace concernant les établissements Deguilhem, vous souhaitez, dans le cadre de votre schéma urbain, en faire un boulevard de dégagement, un boulevard de transit. De ce point de vue-là, nous sommes réservés et nous souhaiterions que l'opportunité de voir se développer un projet privé, sur cet espace, et non pas sur la Zac du 14 juillet ou ailleurs. Comme l'opportunité se présente de travailler sur cet espace dans un temps assez bref, pourquoi ne pas faire une étude complémentaire à celle de l'aménagement routier en lui-même. Peut-on envisager que ce soit un axe commercial*

complémentaire du centre bourg que nous avons aujourd'hui ? Cette proposition n'est pas si rocambolesque dans la mesure où nous sommes dans un périmètre qui est relativement proche et à la fois d'un secteur qui se dynamise comme l'avenue du 14 juillet, et de la place Marsan et du centre bourg. De plus avec le report du front urbain sur la rue Alphonse Daudet, à pieds, c'est tout à fait un centre-ville qui pourrait se développer. Nous avons fait un constat en 2001, ce qui n'a pas changé aujourd'hui, c'est-à-dire des espaces commerciaux insuffisants, trop petits, pas assez de propositions et de diversités commerciales. Hors, qu'avons-nous aujourd'hui en 2011 en programmes commerciaux ? Nous allons favoriser les pôles extérieurs sur les sites des grandes surfaces. Ce n'est pas mal, nous ne sommes pas opposés, mais est-ce que nous n'avons pas là une opportunité pour évaluer véritablement le potentiel d'avoir du commerce ? Que l'on travaille l'esthétisme de cette voie je veux bien mais ce qui m'intéresse c'est de savoir ce que l'on va y bâtir autour.

Monsieur le Maire : Dans notre schéma urbain, les nouveaux commerces sont prévus sur l'avenue du 14 juillet, mais refaire une transversale parallèle à la place Marsan qui ne fonctionne pas bien, je pense que cette idée n'est pas raisonnable. Je ne partage pas votre opinion, et je pense que nous en reparlerons puisque nous devons revalider le schéma de restructuration du centre-ville, et vous pourrez faire votre remarque. Je pense que si mes élus me suivent, nous ferons savoir le contraire, de la même façon que lorsque certains me posent la question pour savoir s'il y aura des commerces à la place de la scierie, la réponse est non. Pas de nouveaux pôles commerciaux, nous y tenons, il vaut mieux renforcer ceux qui existent déjà. Les deux extrémités c'est d'accord, mais la rue Baudelaire et cette transversale ne sont pas dimensionnées pour recevoir autant de stationnement et seront saturées par ceux qui vont vouloir stationner près des commerces. Par la suite, mais ce sera peut-être votre problème lorsque vous aurez installé des commerces à cet endroit, on vous posera la question où se gare-t-on ?

Madame LARREZET : Mais cela va ensemble !

Monsieur le Maire : Non pas du tout, notre projet est cohérent parce que là où nous avons prévu des commerces, les places de stationnement sont à une distance respectable. Place Marsan, au niveau de la bibliothèque et sur le stade de foot actuel il y aura 350 places qui seront disponibles. Et vous madame LARREZET, où installez-vous les places de stationnement ? Ou bien nous fabriquons une rue sans poubelles inox, vous laissez de côté l'esthétique urbaine puisque apparemment cela ne vous intéresse pas, il n'y aura que des voitures et dans votre rue plus personne ne voudra y aller. Je croyais que vous étiez autrement sensible à la place de l'automobile en ville.

Madame LARREZET : Je pense que la problématique des parkings pourrait être envisagée à l'occasion de cette étude.

Monsieur le Maire : Ne refaites pas le schéma du centre-ville, vous le ferez en 2014 ! Nous avons fait le nôtre et ce que vous dites, nous l'avons déjà envisagé ! Nous préférons notre place du 14 juillet à côté de la Mairie ! C'est cohérent au bout de la rue Georges Clémenceau et le stationnement est prévu et positionné.

Madame LARREZET : C'est une adaptation !

Monsieur le Maire : Installer des commerces n'est pas une adaptation, c'est un changement de politique d'aménagement sur laquelle nous avons planché durant le mandat précédent, vous étiez déjà présente à ce moment-là.

Madame LARREZET : En l'occurrence, le privé avance plus vite que nous pour le moment, nous n'avons absolument rien fait notamment sur le programme !

Monsieur le Maire : Pour le privé il y a plusieurs de terrains à acheter dans la définition de notre restructuration du centre-ville, pour y faire des commerces. Il y a également d'autres endroits mais le privé ne s'y intéresse pas, comme la place Marsan. Il y a beaucoup d'espaces où pourraient être implantés des commerces mais personne n'achète. Nous en reparlerons au moment où nous actualiserons le centre-ville, et nous vous rappellerons les acquisitions foncières réalisées pour faire bouger les choses. A vous entendre, on pourrait croire qu'avec vous tout serait déjà fait grâce aux multiples interventions publique que vous dénoncez par ailleurs.

Madame LARREZET : Je maintiens que si des personnes rentrent par le nord de la Place Marsan, pourquoi pas ! Mais je suis réservée sur le fait que ce soit un axe de transit intéressant pour la dynamique du centre-ville.

Monsieur le Maire : De toute façon vous êtes réservée sur tout le plan de restructuration du centre-ville ! Vous pourrez en inventer un autre, nous poursuivrons le nôtre tant que nous aurons la confiance des biscarrossais, au moins jusqu'en 2014.

Madame LARREZET : Pas du tout !

Monsieur le Maire : A titre d'exemple, lorsque nous avons ouvert la rue des 2 frères, nous étions persuadés que cette percée allait dynamiser le nord de la place Marsan par la rue Jean de la fontaine. Cela ne s'est pas produit ! Alors si vous faites une déviation encore plus loin, au nord, nous retrouverons le même problème, nous allons même l'amplifier

Madame LARREZET : Si quelqu'un avait vraiment la solution miracle, cela se saurait en matière de dynamisme commercial et de centre-ville. Ce sont des suggestions, je pense qu'elles sont à étudier.

Monsieur le Maire : Après les études du mandat dernier auquel vous participiez, notre réponse est que nous préférons densifier le dispositif commercial actuel à l'endroit qui est situé au cœur de la cité à côté du système commercial actuel. Si cette méthode fonctionne, la revitalisation commerciale aura lieu.

Monsieur JAEGER : J'ai une question que je n'ai pas pu poser en commission Urbanisme car j'étais en Commission CCAS, je voudrais savoir si dans le cadre du POS vous pouvez imposer de ne pas avoir de commerce dans cette zone.

Monsieur le Maire : La rue n'existe pas, nous pouvons nous appuyer sur le schéma qui sera intégré dans le PLU. Mais notre objectif est de ne pas créer de commerces à cet endroit, c'est une volonté de ne pas étendre le système commercial dans n'importe quelle zone pour protéger ceux qui existent aujourd'hui et qui vivent avec beaucoup de difficultés. Notre effort se portera là où nous allons démolir le préau pour intégrer ce site à tout le système commercial actuel. Il existe déjà un linéaire déficitaire en parking, c'est toute l'avenue du 14 juillet et toute l'avenue de la République, nous n'en rajouterons pas. Car si les commerces fonctionnent bien, où mettrons-nous les véhicules ?

Madame PINCE : Ce n'est pas une réponse !

Monsieur le Maire : Bien sûr que c'est une réponse ! Lorsque nous allons démolir le préau nous allons créer du stationnement qui se trouvera au cœur de ville ! Vous ne manquez pas de réclamer des parkings quand c'est dans l'air du temps !

Madame PINCE : Vous ne répondez pas à la question de cette voie nouvelle...

Madame LARREZET : Nous devons tout de même gérer la phase où nous ne serons pas propriétaires et nous ne ferons pas la phase 2 du programme. Nous aurons un flux de véhicules qui arrivera dans la rue Charles Baudelaire, cela va être difficile à gérer !

Monsieur le Maire : Pour aller où ?

Madame LARREZET : S'ils traversent le programme Deguilhem tel que cela est prévu sans avoir le percement qui arrive jusqu'à l'avenue du 14 juillet.

Monsieur le Maire : Les grandes artères de Paris ne se sont pas faites du jour au lendemain ! Il y a la rue des 2 Frères. Mais il est évident que si vous voulez démontrer que ce que nous avons prévu n'est pas bien pensé, on peut toujours trouver à redire. Sachez que vous avez en face de vous des personnes déterminées qui, lorsqu'elles pensent que leur décision est la bonne, ils la mèneront à son terme. Mais effectivement cela se passera dans 3 ans peut-être et je ne suis pas sûr que ce dont nous parlons ce soir sera terminé. Donc vous aurez tout le loisir peut être d'y revenir et d'implanter vos commerces après avoir réinventer le plan de restructuration du centre-ville à votre convenance comprenant bien que vous seule êtes capable de restructurer un centre-ville en maîtrisant le foncier

*comme bon vous semble. Plus humblement, nous réalisons les acquisitions foncières nécessaires en fonction de nos moyens sans avoir la prétention de régir le domaine privé à notre guise. Mais nous avons bien compris que la compétence n'appartient qu'à celles et ceux qui conseillent les autres.*

Votants : 33

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 3

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 14 – Convention de participation au coût des équipements de la Zac de lapuyade**  
**Rapporteur : Monsieur PONS**

Par délibération en date du 4 juillet 2005, la commune de Biscarrosse décidait de confier l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée de LAPUYADE à la Société d'Equipement et d'Aménagement Touristique des Landes.

Par délibération en date du 28 juin 2010, la commune de Biscarrosse approuvait le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de cette zone, qui s'élève à 16 090 739 € H.T.

Dans le cadre de la réalisation de cette ZAC, certains terrains ne seront pas cédés directement par l'aménageur de la zone. En application du dernier alinéa de l'article L 311-4 du Code de l'Urbanisme, une convention de participation du constructeur au coût des équipements de la ZAC doit être conclue avec la commune.

Le projet de convention proposé est annexé à la présente.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L 2122-22-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut être chargé par le Conseil Municipal de signer les conventions.

La commission travaux et urbanisme s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15/03/2011.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette convention et donner délégation au Maire ou à son représentant pour signer les conventions à intervenir avec les différents constructeurs.

***Monsieur le Maire :** Nous avons pris la précaution d'établir des conventions pour des petites opérations progressives qui entrent dans le schéma général, pour pouvoir, si nous changeons d'avis, ou tout simplement si nous ne sommes pas satisfaits, arrêter et se retrancher derrière la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).*

*Je rappelle que nous avons délibéré sur un dossier de réalisation pour lequel il y avait un parfait équilibre financier. Le prix qui a été calculé nous donne un certain nombre de garanties de cet équilibre financier que nous avons voté et qui ne sera pas mis en péril.*

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 15 – Convention d’une servitude de passage ERDF Services Sud Aquitaine pour la réalisation de travaux électriques en vue de l’alimentation Basse Tension du lotissement Résidence de l’Orme rue Saint Martin**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

La réalisation des travaux électriques pour l'alimentation Basse Tension du lotissement de la Résidence de l'Orme situé rue Saint Martin, nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit d'E.R.D.F. sur la parcelle communale cadastrée section AN n° 1377 – 1137 – 1135.

La Société FORCLUM Aquitaine Limousin sise 251, rue de la Ferronnerie, ZI – BP 80087, 40601 BISCARROSSE cédex a présenté un projet de convention concernant ce dossier.

Les termes de la convention devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d' E.R.D.F.

La Commission urbanisme et travaux réunie le 15 mars 2011 a émis un avis favorable à ce dossier.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 16 – Convention d’une servitude de passage ERDF pour le remplacement d’un câble souterrain situé rue de la Craque et avenue de la Judée**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

Le remplacement d'un câble souterrain situé rue de la Craque et Av. de la Judée, nécessite la constitution d'une servitude de passage au profit d'E.R.D.F. sur la parcelle communale cadastrée section AN n° 1019.

La Sarl CHAPELLE « La Sembellie » - 24200 CARSAC AILLAC a présenté un projet de convention concernant ce dossier.

Les termes de la convention devront être respectés et tous les frais seront à la charge exclusive d' E.R.D.F.

La Commission urbanisme et travaux réunie le 15 mars 2011 a émis un avis favorable à ce dossier.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 17 – Acquisitions de parcelles de terrain à M. et Mme André MARTY**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

M. et Mme MARTY André ont sollicité la Commune en vue de vendre deux parcelles de terrain situées en zone sylvicole, cadastrées section :

- BP n° 450, d'une superficie de 3.217 m<sup>2</sup>

- AK n° 130, d'une superficie de 1.552 m<sup>2</sup>

La parcelle AK située à Yquem sera incluse dans l'extension de la ZAC de Lapuyade.  
Un acte d'engagement a été signé le 7 mars 2011.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de la réunion du 15 mars 2011 et a porté la vente totale à **11.364 €.**

Vous voudrez bien autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

### **QUESTION N° 18 – Vente du Centre Equestre à Melle BARNETT et M. MATHIEU**

**Rapporteur : Madame PELTIER**

La commune a engagé les démarches pour vendre le centre équestre de Laouadie.

Le service du Domaine a estimé la valeur vénale des bâtiments et du terrain de 3 hectares à 301 000 euros (en valeur libre) et à 240 800 € (en valeur occupée).

Plusieurs propositions ont été réceptionnées et analysées par la commission des finances dans sa réunion du 17 mars 2011.

La commission a choisi de retenir celle présentée par Mlle SANDY BARNETT et M. MATHIEU BERNARD qui s'élève à 270 000 euros car elle présente les meilleures garanties techniques et financières de concrétisation.

En effet, Mlle Sandy BARNETT a déposé une demande de prêt de 270 000 euros auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Aquitaine et se rendra seule acquéreur du bien; monsieur Bernard MATHIEU restant solidaire du projet avec mise en vente de sa propriété (centre équestre) d'une valeur de 250 000 euros, attestée par Maître Gilles, Notaire associés à Arles.

Il est proposé d'accepter cette proposition et de conditionner la réalisation de la vente définitive comme suit :

- signature d'un sous-seing avant le 29 avril 2011
- l'acte définitif devant intervenir dans les 6 mois après la signature du sous-seing
- autorisation de prise de possession des locaux et du terrain dès de la production du contrat ou de l'offre de prêt

Vous voudrez bien :

- vous prononcer sur le projet de vente tel que présenté
- autoriser le Maire ou son représentant à signer devant notaire le compromis de vente correspondant
- autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte définitif de cession

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

### **QUESTION N° 19 – Participation pour non réalisation d'aires de stationnement**

### **Rapporteur : Monsieur PONS**

L'article L123-1-12 du code de l'urbanisme prévoit que "lorsque les conditions de desserte par les transports publics réguliers le permettent, le règlement du plan local d'urbanisme peut fixer un nombre maximal d'aires de stationnement à réaliser lors de la construction de bâtiments destinés à un usage autre que d'habitation. Lorsque le plan local d'urbanisme impose la réalisation d'aires de stationnement, celles-ci peuvent être réalisées sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat.

Lorsque le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable ne peut pas satisfaire aux obligations précitées, il peut être tenu quitte de ces obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même, soit de l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation et situé à proximité de l'opération, soit de l'acquisition ou de la concession de places dans un parc privé de stationnement répondant aux mêmes conditions.

En l'absence d'un tel parc, le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition à une déclaration préalable peut être tenu de verser à la commune une participation en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement dans les conditions définies par l'article L. 332-7-1".

Sur ce fondement, la commune a institué par délibérations en date des 31 mai 1985 et 20 décembre 1989 la tarification suivante :

Zones P.O.S.	Montant
UA	2 134.29 €
UB	1 448.27 €
UC	1 219.59 €
UD et autres zones	950.92 €

Il est proposé d'adopter une tarification unique pour toutes les zones s'élevant à 5 000 euros par place non réalisée.

La commission travaux et urbanisme s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15/03/2011.

La nouvelle tarification sera applicable aux dossiers déposés à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette nouvelle tarification de la PNRAS.

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

### **QUESTION N° 20 – Participation pour raccordement à l'égout**

#### **Rapporteur : Monsieur PONS**

Par délibération en date du 28 février 2011, la commune a décidé d'adopter une nouvelle tarification de la participation pour raccordement à l'égout.

Le tableau annexé à la délibération comporte une erreur puisqu'il exonère les logements **collectifs** édifiés par les organismes HLM alors qu'il était question d'exonérer de la PRE les logements **locatifs** édifiés par les organismes HLM qu'ils soient individuels ou collectifs.

Il est proposé de corriger cette erreur en adoptant la tarification présentée dans le tableau joint en annexe.

La commission travaux et urbanisme s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15/03/2011.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette nouvelle tarification de la PRE, qui serait applicable au 1<sup>er</sup> avril 2011.



## PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT (article L 1331-7 du Code de la Santé Publique)

1 - CONSTRUCTION NEUVE			TARIF en Euros
<b>1-1 CAS GENERAL / LOCAUX A USAGE D'HABITATION</b>			
<b>Immeuble à usage individuel</b>			
<b>OU</b>	de 1m <sup>2</sup> à jusqu' à 150 m <sup>2</sup> de SHON (par logement)	valeur de base	1000
	de 151 m <sup>2</sup> et plus	par m <sup>2</sup>	7
<b>Immeuble à usage collectif</b>			
	quel que soit le nombre de logements tarification au nombre de m <sup>2</sup> de SHON	par m <sup>2</sup>	7
<b>Immeuble à usage locatif édifié par des organismes HLM</b>			
			0
<b>Habitation légère de loisir</b>			
		1/2 valeur de base	500
<b>Hôtel</b>			
		1/2 valeur de base par chambre	500
<b>Maison de repos, établissement de santé, résidence pour personnes âgées, pensionnat, internat</b>			
		1/2 valeur de base par chambre	500
<b>Résidence de tourisme</b>			
		1/2 valeur de base par unité d'hébergement	500
<b>1-2 CAS PARTICULIER : LOCAUX A USAGE AUTRE QU'HABITATION</b>			
<b>Bureaux, surfaces commerciales (dépôts et annexes compris)</b>			
hall d'exposition restaurants, cantines, salles de réunions, de spectacles, usines			
	jusqu'à 50 m <sup>2</sup> de SHON	1/2 valeur de base	500
	jusqu'à 150 m <sup>2</sup> de SHON	1 valeur de base	1000
	jusqu'à 450 m <sup>2</sup> de SHON	2 valeurs de base	2000
	jusqu'à 1350 m <sup>2</sup> de SHON	3 valeurs de base	3000

au-delà	1/2 valeur supplémentaire par tranche de 500 m <sup>2</sup>	500
---------	--	-----

**Surfaces artisanales et industrielles**

quelle que soit la surface	1 valeur de base	1000
----------------------------	------------------	------

**Autres cas**

le montant de la participation sera évalué, en nombre de valeurs de base, en fonction de la capacité théorique du dispositif d'assainissement autonome qu'il eut fallu mettre en place en l'absence de réseau public.  
(maximum 80% du montant)

**2 - CONSTRUCTION MIXTE**

Lorsque l'opération comporte sur un même terrain à la fois un ou des locaux à usage d'habitation et un ou des locaux à usage autres qu'habitation indépendants il est fait une application combinée des deux cas précités.

En cas de communication entre les locaux, le montant de la participation est évalué sur l'ensemble en fonction de la destination des constructions et de leur surface.

**3 - EXTENSION D'UNE CONSTRUCTION**

extension de construction existante raccordée au réseau au m <sup>2</sup> de SHON d'extension	par m <sup>2</sup>	7
--	--------------------	---

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée

A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 21 – Cession gratuite de terrain par M. ANDRIEUX, Melle MONTECOT, M. TORRES et Melle DAVID pour l'élargissement de l'avenue de Guyenne**  
**Rapporteur : Monsieur PONS**

Pour financer les travaux concernant le réseau d'assainissement, l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique permet à la commune d'astreindre les propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service de l'égout, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation.

Par délibération en date du 18 décembre 1990, la commune de Biscarrosse a institué cette participation et a défini les modalités suivantes :

- 1.006,16 euros par logement individuel, ou collectif, restaurant, salle de spectacle, entreprise
- 503,08 euros pour les locaux professionnels, logement attenant à un local professionnel
- 256,11 euros par chambre d'hôtel

Il est proposé d'adopter la tarification présentée dans le tableau joint en annexe.

La commission travaux et urbanisme s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15/02/2011.

Vous voudrez bien vous prononcer sur cette nouvelle tarification de la PRE, qui serait applicable dès que la délibération correspondante sera exécutoire.

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstention : 0

Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 22 – Cession gratuite de terrain par la SCI du Centre représentée par Mme Mireille DAVID pour l'élargissement de l'avenue de la République**  
**Rapporteur : Monsieur PONS**

**La SCI DU CENTRE représentée par Madame DAVID Mireille**, par acte d'engagement en date du 15/11/2010, a décidé de céder gratuitement à la Commune une bande de terrain d'une superficie de 31 m<sup>2</sup>, section AC n° 813p, nécessaire à l'élargissement de l'avenue de la République dont l'emprise est portée à 14 mètres par l'emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols n° 17.

La commission travaux et urbanisme s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15/02/2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à cette transaction.

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 23 – Cession gratuite de terrain par M. et Mme SAMIEZ et Mme BIRONNEAU pour l'élargissement de l'allée des Rameaux**  
**Rapporteur : Monsieur PONS**

M et Mme SAMIEZ Jean et M. et Mme BIRONNEAU Claude cèdent gratuitement à la Commune une bande de terrain d'une superficie de 42 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée section AK n°1163p, nécessaire à l'élargissement de l'allée des Rameaux dont l'emprise est portée à 8 mètres par l'emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols n°26.

La commission travaux et urbanisme s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15/03/2011.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette transaction.

Votants : 33  
Pour : 33  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Déroulement du scrutin : Main levée  
A l'unanimité, le conseil municipal entérine la question

**QUESTION N° 24 – Projet de vente de l'emprise foncière nécessaire à la construction d'un centre de thalassothérapie**

**Rapporteur : Monsieur PONS**

Le plan d'occupation des sols prévoit la réalisation d'une thalassothérapie à la plage. Plusieurs projets ont été présentés à la commission générale du 4 mai 2009. Le projet présenté par Monsieur Dominique BATTAS a été retenu. A la suite de cette décision, Monsieur BATTAS a présenté à la commune plusieurs scénarii et montages opérationnels. Après les commissions générales des 11 février et 7 juin 2010, le projet présenté par la société OCEANIS PROMOTION pour la réalisation et la société ODALYS pour la gestion a été arrêté.

La mise au point définitive du projet est donc en cours et la société OCEANIS PROMOTION souhaite être confortée dans sa démarche par la commune pour avancer dans les procédures et études préalables.

En conséquence, le projet présenté à ce jour étant conforme au Plan d'Occupation des Sols, une délibération sur le principe de la vente du terrain nécessaire à l'opération doit intervenir.

Il est proposé de :

- valider le principe de la vente à la société OCEANIS PROMOTION de l'emprise de 45 237 m<sup>2</sup> figurée sur le plan joint, au prix estimé par France Domaine, à savoir 1 040 451 € (23 € du m<sup>2</sup>)
- indiquer que la partie du terrain affectée à la création d'une voirie ne sera pas cédée. L'acquéreur y réalisera à ses frais et selon les directives de la collectivité tous les travaux de voirie et viabilisation nécessaires à la réalisation de son opération et bénéficiera d'une servitude de passage indiqué sur cette emprise, telle que matérialisée sur le plan joint.
- autoriser l'acquéreur à déposer le permis de construire sur le terrain indiqué au plan joint en annexe, ainsi que toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet. Etant précisé que le dépôt de PC devra être effectué avant le 30 juin 2011.
- indiquer que l'acquéreur devra tenir compte des contraintes notamment réglementaires pesant sur le site et prendre à sa charge tous les frais relatifs aux études, sondages, levés dossiers réglementaires, ainsi que ceux correspondant aux frais notariés
- dire que la vente définitive devra être conclue avant le 31 décembre 2011, et qu'elle fera, au préalable, l'objet de la signature d'un compromis de vente avant le 30 mai 2011. Passé ces délais, la commune sera libérée de ses engagements sans dédommagement au profit de l'acquéreur.

La Commission Urbanisme et Travaux s'est prononcée favorablement sur ce dossier lors de sa réunion du 15 mars 2011.

Vous voudrez bien :

- vous prononcer sur le projet de vente tel que présenté
- autoriser le maire ou son représentant à signer le compromis de vente correspondant
- autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte de vente définitif

*Monsieur le Maire : Je vous demande d'apporter quelques correctifs dans le texte de la note de synthèse. Je vous propose de limiter la vente définitive au 31 décembre 2011. Nous pourrions faire le point cette fin d'année. Nous pourrions éventuellement faire une prorogation en fonction de l'avancée du dossier.*

*Monsieur DORVILLE : Le Conseil Municipal avait fait le choix de retenir cette entreprise car il y avait une unité Alzheimer mais qui n'apparaît plus aujourd'hui dans le projet, et c'est un peu dommage.*

*Monsieur le Maire : Effectivement mais ce n'était pas le point principal qui nous avait fait choisir ce projet. C'était le projet qui était le plus proche du POS.*

Monsieur MEYER : Pour ce qui me concerne, l'unité Alzheimer avait été déterminante dans ma prise de position.

Monsieur DORVILLE : Il n'y a aucun problème sur les propositions que vous venez de faire.

Madame LARREZET : Je rappelle que nous sommes favorables à un projet de Thalasso à Biscarrosse Plage, mais pas avec n'importe qui et à n'importe quelles conditions. Vous ajoutez effectivement des conditions protectrices par rapport à la fiabilité de nos interlocuteurs, mais en l'occurrence nous n'avons plus aucune nouvelle depuis 8 mois de ce projet. Nous avons voté en 2009 un projet porté par la société V-Best qui a complètement disparue, et nous devons faire confiance à Océanis Promotion/Odalys, que nous n'avons jamais rencontré. Vous nous avez informés lors de la dernière commission générale le 7 juin 2010. Le projet se fera en 2 phases, il n'y a plus d'unité Alzheimer, et nous devons voir la Préfecture pour en savoir davantage. Depuis nous n'avons pas eu d'éléments sur l'avancement de ce projet. Nous le regrettons. Ensuite le groupe Océanis Promotion semble être un partenaire solide. Pourquoi pas, mais je ne sais pas avec qui ce groupe va pouvoir travailler en Thalasso si la société V-Best n'est plus là car c'était elle qui avait une référence en la matière. Cette société est compétente en matière de tourisme, en immobilier mais nous allons leur vendre un terrain à 23 euros le m<sup>2</sup>, prix plancher du foncier !

Monsieur le Maire : Je vous arrête tout de suite car vous êtes en train de m'expliquer que je poursuivrais plus un projet de promotion immobilière qu'un projet de thalasso...

Madame LARREZET : Je défends les intérêts de la commune, car ce foncier est unique.

Monsieur le Maire : Vous cherchez tous les moyens de retarder ce projet auquel vous tenez à condition que ce ne soit pas nous qui le réalisons. C'est la simple analyse que je fais de votre position.

Madame LARREZET : Monsieur le Maire, c'est vous qui avez retardé car vous n'étiez pas favorable initialement à cette idée.

Monsieur le Maire : Vous racontez n'importe quoi ou plutôt vous répétez des propos qui n'ont convaincu personne jusqu'à ce jour mis à part vos sympathisants.

Madame LARREZET : Au départ vous m'aviez rétorqué que nous n'allons pas chercher des professionnels en la matière car nous ne serons pas en situation de négocier, alors que maintenant nous sommes favorables pour que ce projet avance. En effet, nous avons finalement eu 4 acteurs intéressés que nous avons rencontrés. Et à ce moment-là, nous pouvions faire un choix raisonné et négocié dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire : Nous allons discuter du cahier des charges en même temps que nous instruirons le permis de construire. Aujourd'hui tous les partenaires devront respecter un cahier des charges minimum avec des conditions à remplir inscrites dans le sous-seing en cours de négociation. Si cela ne convient pas, nous arrêterons tout.

Madame LARREZET : Vous nous demandez de donner un pouvoir pour signer avec des interlocuteurs que nous n'avons jamais vu !

Monsieur le Maire : Vous ne me donnez rien du tout, c'est le Conseil Municipal qui veut bien m'autoriser majoritairement à signer. A chacun son rôle et surtout n'invertissons pas les rôles.

Madame LARREZET : Je vous explique simplement que nous nous abstenons sur cette question. Soyons fervents défenseurs d'un projet thalasso à la plage, mais pas à n'importe quelle condition.

Madame PINCE : Vous pourriez nous laisser exprimer nos sensibilités respectives.

Madame LARREZET : *Donnez-moi le dossier pour calculer leur chiffre d'affaire ! Nous vendons tout de même à 23 euros le m<sup>2</sup> !*

Monsieur le Maire : *Vous ferez comme nous, vous verrez le projet, vous direz ce que vous en pensez, vous le critiquerez sur la façon dont il est porté, etc...Mais une chose est certaine, il y a l'étape imposée du contrôle des services de l'Etat. Si nous n'avons pas un avis favorable nous reprendrons à nouveau. Dans tous les cas, les conditions ne sont pas fixées par le Maire ou par une conseillère municipale mais par l'ensemble du Conseil Municipal. Enfin, les comptes-rendus de nos assemblées peuvent démontrer que chaque membre peut s'exprimer librement mais les débats ne peuvent s'éterniser inutilement.*

Madame LARREZET : *Nous pensions que ce stade était dépassé depuis l'année dernière !*

Monsieur le Maire : *Mais non, vous insistez lourdement à démontrer nos limites à porter sur un tel projet, mais nous ferons à la vitesse qui nous convient pour ne pas se faire débouter par les services de l'Etat. Nous préférons que le projet ne voit pas le jour que de mettre la commune et ses finances en mauvaise posture. Donc, ce soir nous prenons toutes les précautions, et nous saurons après ce que la société va proposer. Si cela ne nous plaît pas d'ici quelques mois et bien nous ne validerons pas ce projet. Vous pourrez écrire alors que nous n'avons pas été à la hauteur pour amener ce projet jusqu'au bout. Vous écrirez dommage dans le cas contraire ou vous chercherez un autre os à ronger.*

Votants : 33

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 7

Déroulement du scrutin : Main levée

A la majorité, le conseil municipal entérine la question

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35**